L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance.
Do. [illegible] ....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 25 MARS 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
POUR MAIRE:
WILLIAM FRERET.

L'Abeille ne paraîtra pas demain, à cause de la solennité du Vendredi Saint.

REVUE DE LA SEMAINE.

Nouvelles d'Europe, Angleterre et Etats-Unis, France—Amérique, Mexique et Texas—Intérieur—Théâtres.

Cette fois-ci il y aurait injustice à se plaindre de n'avoir pas de nouvelles étrangères. Dimanche le *Mozart* nous en a donné de Paris jusqu'au 6 février, et mercredi par l'*Acadia*, arrivé à Boston le 11, nous en avons reçu jusqu'au 18 de Londres. De ces nouvelles le fait capital pour nous, c'est le refus positif de l'Angleterre d'accorder l'extradition des nègres de la *Créole*; car une guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne peut en résulter, doit même en résulter si nous voulons conserver la position prise par notre diplomatie. Ce qu'on fera, nous l'ignorons; mais jamais peut-être que la question, au point où elle est maintenant parvenue, est-de la plus haute gravité et qu'elle exige de la part du gouvernement beaucoup de fermeté, beaucoup de décision et en même tems beaucoup de sagesse.

— Les nouvelles de France ne sont point sans intérêt non plus. Le refus du gouvernement de ratifier le traité par lequel, sous prétexte de mettre un terme à la traite, cinq grandes puissances s'étaient accordé réciproquement le droit de visite maritime, est d'un bon augure pour l'avenir. Cela prouve que le pouvoir ne se met point au-dessus de l'opinion publique légalement manifestée. Beaucoup de personnes n'osaient espérer un tel acte de fermeté et d'indépendance.

— Rien de positif encore sur les affaires du Texas. S'il faut en croire les bruits qui circulent, les Mexicains se sont empressés de rentrer sur leur territoire où ils ne tarderont pas à être suivis par les Texiens. Mais ce qui n'est pas douteux c'est la faiblesse des troupes mexicaines d'invasion. Au premier moment on a dû penser que le Mexique avait réuni toutes ses forces disponibles pour attaquer ce qu'il appèle sa "province révoltée;" parce que c'était le seul moyen qui put offrir quelques chances de succès. Surpris à l'improviste, sans armée organisée, sans armes, sans munitions, sans argent, le Texas pouvait en effet, succomber sous des coups rapides et multipliés de forces supérieures: de là l'exagération des forces d'invasion, parce que chacun croyait à l'existence de ce qui aurait dû être. Mais on n'a pas tardé à savoir que l'invasion n'avait été faite que par une poignée d'hommes, par une sorte d'avant-garde sans corps d'armée à portée de la secourir ou d'appuyer ses mouvemens. C'est une faute grave de la part du Mexique, faute dont les amis du Texas doivent se réjouir; car maintenant tout porte à croire que les rôles vont être changés et que les assaillans auront à leur tour à défendre leurs foyers—quant au succès, il dépendra du nombre d'hommes qui épouseront la cause Texienne. Cependant tout porte à croire que le Mexique sera forcé de faire la paix avec quelques provinces de moins et avec quelques voisins incommodes de plus. [1]

— A l'intérieur rien de bien important à signaler. Un individu soupçonné d'avoir participé à l'incendie de la Caroline avait été arrêté et déjà on batissait les plus curieuses suppositions sur l'arrestation de ce nouveau McLeod, lorsqu'on a appris qu'il venait d'être mis en liberté par défaut de formes dans le *writ* d'arrestation. Au Congrès, les travaux marchent lentement à travers les interminables discours des honorables membres et l'on est encore à se demander: "aurons-nous ou n'aurons-nous pas le bill de l'échiquier?" Il faut dire pourtant que le public ne s'en préoccupe pas le moins du monde: sachant bien que c'est une chose qui doit être nulle pour le bien comme pour le mal. En réalité le peuple n'ignore pas qu'il n'y a rien de bon à attendre d[illegible] actuelle en fait de finances; [illegible] ce qui se passe à Washington.

Ici les affaires [illegible] s'améliorent [illegible]. La circulation [illegible] en grande partie composée de billets de [illegible] il en résulte une très grande difficulté dans les affaires de toute nature. Ne fera-t-on donc [illegible] pour [illegible] le plus tôt possible à un état de choses [illegible] déplorable [illegible]? Tout ce qu'on [illegible] à cet égard, c'est que la législature s'ajourne de [illegible].

— Peut être [illegible] de parler théâtre la semaine sainte. Di[illegible] que la représentation de jeudi a été [illegible] porte à croire que [illegible] Dans [illegible] après P[illegible] nouveaux [illegible].

(1) Ces lignes étaient écrites lorsque les nouvelles du *Col. Woods* sont arrivées. Il paraît que les Mexicains n'ont pas commis autant d'[illegible] qu'on l'avait cru et que la guerre est déjà sérieusement commencée.

— A la séance du 14 mars, M. Barrow, sénateur de la Louisiane, a présenté une résolution à l'effet d'enjoindre au comité sur les affaires de la marine, de voir s'il ne serait pas convenable d'allouer immédiatement des fonds pour la construction d'un steamer de guerre, destiné à la défense de la Nouvelle-Orléans.

Mme Peters, la mère de l'un de nos citoyens les plus respectables, vient d'être la victime, à New York, d'un déplorable accident. Il n'y avait pas long-temps qu'elle s'était re[illegible] chez elle pour passer la nuit, lorsque l'on aperçut des flammes à l'une des croisées de sa chambre à coucher. On se rendit aussitôt maître de l'incendie; [illegible] à Mme Peters, elle fut trouvée morte sous un sofa. Les flammes l'avaient sans doute asphixiée.

Nous apprenons avec un grand cœur à l'idée qu'un [illegible] du théâtre d'Orléans, en organisant dimanche prochain, 27 courant, sur la place d'Armes, un grand concert, composé de 40 musiciens qui seront dirigés par M. Sy[illegible] Le concert sera au bénéfice des artistes musiciens du théâtre St Charles qui ont perdu leurs places et leurs instrumens dans l'incendie. Les [illegible] de ces artistes seront placés aux portes d'entrée pour recevoir l'offrande des personnes qui voudront contribuer à les indemniser un peu des pertes qu'ils ont éprouvées. La nouveauté de ce divertissement [illegible] au plaisir de faire une bonne œuvre nous fait espérer que la place d'Armes se trouvera trop petite dimanche prochain, pour recevoir toutes les personnes qui s'y rendront pour ce double motif.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE [illegible]

[illegible] 24 mars 1842.

M. Morse, après dispense, introduit un acte pour incorporer la Société de la Nouvelle Angleterre, lequel est lu trois fois et adopté.

Sur motion de M. Thomas, la Chambre s'occupe du bill [provenant du Sénat] dont l'objet est d'amender le bill concernant les réformes à opérer dans les dépenses de l'Etat, et l'adopte avec un amendement.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce deux bills comme dûment enrôlés.

Sur motion de M. Boudousquié, la Chambre s'occupe du bill dont l'objet est d'établir un nouveau bureau d'élection dans la paroisse St. Jean Baptiste, lequel est lu trois fois et adopté.

M. Hunt, après dispense, introduit un mémoire de l'asyle des orphelines, lequel est renvoyé à un comité particulier composé de MM. Hunt, Canon et Carter.

M. Phillips propose à la Chambre de s'occuper du bill qui a pour objet d'abolir la peine capitale.

La motion est adoptée.

M. Canon demande le dépôt du bill sur le bureau. La motion est perdue par 14 voix contre 13.

La 1re section qui abolit la peine capitale étant mise aux voix, est rejetée par 18 voix contre 10. Le bill est ensuite déposé sur le bureau.

L'orateur soumet à la Chambre une communication du gouverneur relative aux commissaires des majors et brigadiers-généraux de la milice. M. Carter, après dispense, introduit une résolution à l'effet de procéder demain à midi, par un vote réunit des deux Chambres, à l'élection d'un major et d'un brigadier-général pour la milice de l'Etat. Lue trois fois et adoptée.

La Chambre, après une discussion assez peu importante, s'ajourne faute de quorum.

L'Ohio baisse rapidement depuis quelques jours: il a déjà perdu [illegible] pieds [illegible].

Le nègre Cyrus, coupable de meurtre sur la personne d'un de ses camarades, a été condamné à la peine capitale: il sera pendu, le 1er. avril à Bayou Sara.

Des lettres de Washington annoncent que Mr. Smith, du Maine, sera probablement nommé premier contrôleur du trésor, en remplacement de Mr. Barker.

Le gouverneur de la Pennsylvanie a signé le bill qui ordonne aux banques de cet Etat de reprendre immédiatement leurs paiemens en espèces.

Les nègres de l'Amistad sont arrivés à Sierra Leone.

NAUFRAGE.—Le brick Mary Jones, parti de [illegible] pour Mobile s'est perdu [illegible] l'Abaco.

INTÉRIEUR.

[Correspondance particulière de l'Abeille.]

WASHINGTON, 12 mars 1842.

Le sénat n'a pas siégé aujourd'hui, l'ajournement ayant été fixé à lundi.

Cela me permettra de vous relater un de ces petits incidens qui viennent parfois rompre la monotonie des débats parlementaires.

Vous savez que M. Simmons, le sénateur du Rhode Island, est l'un des plus riches manufacturiers des Etats-Unis: Voilà sans doute pourquoi il a été choisi pour remplir les devoirs de chef du comité sur les manufactures. Cette place revenait de droit à M. Simmons, car c'est un homme qui a un grand sens, joint une connaissance approfondie de tout ce qui se rattache à sa profession: il est d'ailleurs estimé de tout le monde. En sa qualité de manufacturier, M. Simmons est chaud partisan d'un tarif protecteur. Hier, dans les quelques remarques qu'il a faites au sujet des résolutions de M. Clay, il s'est principalement occupé de cette partie des résolutions qui a trait à l'augmentation du tarif. Il a déclaré que l'acte de compromis n'était qu'une pure transaction entre les partisans du tarif et les amis du libre commerce, et que cette transaction n'avait eu pour but que de concilier les deux partis. Il était d'ailleurs établi dans l'Acte de Compromis même; que dix ans après la mise en opération de cet acte, on en reviendrait à l'ancienne coutume d'estimer les articles d'importation à la valeur qu'ils possèdent aux Etats-Unis. M. Simmons a fait en même temps remarquer que M. Calhoun lui-même, l'homme du Sud par excellence, avait tacitement reconnu la clause ci-dessus, puisqu'il avait voté en faveur de l'amendement qui y a rapport.

M. Calhoun s'est tout aussitôt empressé d'interrompre l'orateur, en déclarant qu'il n'en était pas ainsi; qu'il était opposé à l'amendement. M. Simmons a répondu que depuis trois jours, il n'avait pas manqué de lire les débats suscités par les résolutions de M. Clay, et qu'il avait certainement vu le nom de M. Calhoun figurer parmi ceux qui avaient voté en faveur de l'amendement. M. Calhoun a nié péremptoirement le fait, et a poliment invité M. Simmons d'aller jeter un coup d'œil sur le journal du sénat.

Le sénateur du Rhode Island a juré que ce qu'il venait de dire était la pure vérité. M. Calhoun, impatienté, s'est alors dirigé vers la bibliothèque, en a pris un volume imprimé et a prié M. Simmons de lire à haute voix cette partie du rapport qui concernait le malencontreux amendement: ce que ce dernier s'est empressé de faire. A la stupéfaction de tous les honorables, M. Calhoun, d'après le journal officiel, se trouvait avoir réellement voté en faveur de l'amendement. Le nullificateur a paru d'abord stupéfait, mais s'étant bientôt ravisé, il a déclaré au sénat qu'il n'avait voté en faveur de l'amendement qu'afin de sauver le bill, mais qu'il avait hautement protesté contre la clause citée par M. Simmons. Ce qu'il a immédiatement prouvé à la satisfaction de tout le monde. C'était vraiment un curieux spectacle [illegible] un géant comme M. Calhoun aux prises avec un pygmée comme M. Simmons.

M. Simmons ignorait complètement que les tires étouffés qui éclataient par intervalles sur les bancs, fussent excités par la comparaison que faisait *in petto* chacun des membres, entre les deux orateurs.

Enfin M. Calhoun est venu à faire usage de l'un de ses principaux argumens: c'est-à-dire que toute augmentation du tarif ne tendrait qu'à écraser les états du Sud. M. Simmons a nié le fait. Les citoyens des Etats-Unis a-t-il dit, résidant au nord de la ligne tracée par *Mason et Dixon*, consument, plus du double des importations. Il en même des articles (ceux-là qui sont soumis aux droits les plus forts) que les citoyens du Nord absorbent presque à eux seuls; d'abord parcequ'ils sont plus nombreux que ceux du Sud; et ensuite parceque le climat les force à se vêtir de drap d'un bout de l'année à l'autre, tandis que les habitans du Sud portent des vêtemens de toile ou de coton pendant les trois quarts de l'année. Il ne voyait pas plus de justice aux états du Sud de protester contre une augmentation de droit sur les draps étrangers, qu'aux habitans de l'île de Cuba contre l'imposition d'un droit de 100 pour cent sur les *bassinoirs*. Il serait impossible de décrire l'hilarité générale excitée par la remarque de l'orateur. Tous les honorables étaient pris d'un rire convulsif. M. Simmons, lui, a toujours gardé une gravité vraiment *sénatoriale*. Quoiqu'il en soit, son triomphe a été complet.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Green a demandé permission de présenter une résolution à l'effet d'enjoindre au comité sur les voies et moyens de voir s'il ne serait pas convenable d'augmenter les droits actuels sur les vins, soieries et toiles importés de pays où le tabac américain est frappé de fortes impositions.

La chambre s'est alors constituée en comité général pour la discussion de certains bills d'un intérêt purement local.

WASHINGTON, 14 mars 1842.

SENAT.—Après la présentation et le renvoi à divers comités d'un grand nombre de mémoires, pétitions et réclamations, le sénat a procédé à l'ordre du jour.

M. Choate, ayant obtenu la parole, a défendu chaudement la série de résolutions présentées par M. Clay. Il faut absolument a-t-il dit, modifier notre tarif de manière que nos revenus puissent suffire à payer la dette nationale.

Le sénat s'est ajourné peu après.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Lecture a été faite de plusieurs pétitions demandant que les $1000 d'amende auxquelles les tribunaux de la Nouvelle-Orléans ont condamné en 1815 le général Jackson, lui fussent remboursées.

Plusieurs pétitions dont les signataires s'élèvent contre l'admission du Texas dans la confédération américaine, ont été lues et renvoyées à divers comités. La chambre s'est ajournée.

NOMINATIONS PAR LE PRESIDENT.

CONSULS.

John F. Mullony, de la Pennsylvanie, consul pour l'empire de Maroc.

Samuel Haight, de New York, consul pour le port d'Anvers.

F. M. Dimond, du Rhode Island, consul pour le port de Vera Cruz.

John E. Wood, de la Caroline du Nord, consul pour l'île de la Martinique.

Thomas Carlisle, de New-York, consul pour le port de San Francisco, dans la Californie.

William R. Hayes, du Vermont, consul pour les îles de la Barbade.

John B. Williams, du Massachussetts, consul pour la Baie des Iles, dans la Nlle. Zélande.

EXTERIEUR.

NOUVELLES DU TEXAS.

Correspondance [illegible]. Par l'arrivée du bateau à vapeur *Col. Woods*, entré hier soir venant de Galveston, d'où il est parti le 22, nous apprenons que le Texas est bien réellement envahi et par une force plus considérable qu'on ne l'avait même présumé.

Il paraît que la retraite des Mexicains n'était qu'un stratagème pour prévenir l'organisation des troupes Texiennes réunies à la hâte lors de la première attaque. Peu après le départ de Galveston du steamer *Neptune* qui nous a porté la nouvelle de la retraite des Mexicains, on reçut à Galveston par un exprès la nouvelle que neuf mille Mexicains s'avançaient, par la route de Matamoros, vers Victoria, et que douze mille hommes d'autres troupes étaient en marche par le haut pays se dirigeant sur San Antonio. Le corps qui avait capturé San Antonio n'était que l'avant garde de ces douze mille hommes [illegible] le commandement de Vasquez. On [illegible] corps de quinze cents Texiens aux o[illegible] de B[illegible] s'est replière [illegible] le principal corps [illegible].

A la réception de ces nouvelles qui sont arrivées à Matagorda provenant de différentes directions [illegible] qui ne permet guère de douter de leur autorité, le comité de vigilance de Galveston s'est empressé d'expédier à la Nouvelle Orléans un bateau de pilote d'abord et, quelques heures après le *Colonel Woods*. Ce dernier est arrivé le premier; c'est par lui que nous avons su ces détails importants.

COMITÉ DE VIGILANCE—*Extrait du Galveston Advertiser*.

Des lettres écrites par des personnes dignes de foi, datées du 16 courant, nous fournissent les détails suivants:

"M. [illegible] écrit de Victoria à sa sœur Madame Fischer, [illegible] résulte de nouvelles qui nous parviennent que 1500 hommes sont à San Patricio comme avant-garde de 9,000 hommes."

"Cette nouvelle est confirmée par le rapport d'un de nos espions.

Un M. A. M. Levy, écrit à la même date: "Nous recevons de quelques Mexicains amis qui arrivent à l'instant dans le camp que 9,000 Mexicains s'avancent par la route de Matamoros et 12,000 par la route de San Antonio."

D'autres informations parvenues au comité de vigilance de Galveston confirment pleinement ces nouvelles, et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à y avoir quelque affaire sérieuse.

En conséquence le comité de vigilance, au nom du peuple texien, fait un appel aux amis de la cause texienne, afin d'en obtenir du secours.

EXTRAIT DE LA REVUE DE PARIS DU SIECLE.

Entre deux bals, quelques curieux sont allés à Londres ces jours derniers, pour y passer vingt quatre heures seulement et assister au baptême de l'héritier présomptif qui s'intitulera prince de Galles en attendant la couronne d'Angleterre. Il y a des gens qui ont soif de cérémonies publiques, de solennités royales, et qui passent volontiers la frontière, bien plus, qui traversent un bras de mer en plein hiver, pour voir défiler un cortège dans Westminster, et pour danser avec des ladies à Buckingham-House.

Nous n'avons pas le courage de critiquer ces intrépides flaneurs qui sont presque sublimes dans leur frivolité. D'ailleurs, il est des esprits qui ont absolument besoin de voyager pour avoir quelque chose à dire. Sous ce rapport, le baptême anglais est un assez bon texte. On peut avec cela se trouver suffisamment en fonds pour les réunions et les bals de l'hiver. Un cavalier du beau monde sera considéré par ses danseuses comme un homme très agréable s'il leur décrit exactement les toilettes remarquables qui figuraient aux fêtes de la cour britannique.

Nos voyageurs parisiens se sont attachés à recueillir des notes pittoresques, ils ont soigneusement analysé pour leur usage particulier les détails intimes et délicats qui échappent aux chroniqueurs officiels. Du reste, les journaux anglais de toute nuance et de toutes dimensions nous ont donné sur la cérémonie des renseignemens fort curieux, que nos feuilles ont reproduits. Ces documens authentiques, qui doivent un jour servir à écrire l'histoire, nous ont fidèlement représenté l'ordre de la marche du cortège royal. Nous avons pu voir du premier coup d'œil le rang qu'occupaient tous les grands dignitaires de l'état: les princes, les ducs, les ambassadeurs, les amiraux, le lord-maire, le président de la chambre des communes, les ministres, les pairs, et ce n'est pas sans peine que nous avons découvert à la queue de ce brillant état-major Sa Grace le prince Albert, le mari de la reine, le père de l'enfant, humblement placé non loin des shérifs et des hérauts d'armes qui formaient l'arrière-garde.

Les organes les plus graves de la publicité se sont bornés à nous dire au sujet de ce haut et puissant personnage:

"Tous les airs de musique qui ont été joués dans cette cérémonie avaient été choisis par le prince Albert."

Ainsi, les prérogatives du royal époux, dans cette fête dont il était le principal auteur, se réduisaient aux modestes fonctions de maître de chapelle.

Race des Cobourg mâles, il faut avouer que les reines et les princesses de l'Europe vous font manger un pain bien amer!

A Paris, ce sont d'autres histoires, et les fêtes de la cour donnent lieu à des commentaires non moins intéressans. Le bal qui doit avoir lieu demain samedi aux Tuileries, chez M. le duc d'Orléans, a soulevé de vives agitations dans le monde des invités.

Il avait été question de composer plusieurs quadrilles qui devaient briller d'élégance, de richesse et d'originalité. Mme la duchesse Dec.... avait organisé un de ses quadrilles parmi les habitués de son salon. Trois autres se préparaient, chez Mme la comtesse Duch...., chez M. le prince de W...., et chez M. de L.... Activité et mystère, tel était le mot d'ordre que chacun avait promis d'observer.

Tout alla bien pendant quelques jours: puis le secret s'évapora. On sut que l'un de ces quadrilles devait emprunter son caractère et ses costumes aux souvenirs de la guerre de trente ans. Un autre devait représenter la grande vénerie et les toilettes de chasse sous Louis XIV. Chez la duchesse Dec... on remontait au moyen âge, et Mme. Duch... ressuscitait une charmante bergerie de Florian et de Watteau.

Ce n'est pas tout. Les quadrilles éventés furent bientôt menacés dans leur existence. Les jeunes gens qui avaient été requis pour remplir le rôle de bergers reculèrent devant les exigences du costume. La culotte de taffetas vert et la couronne de roses les effrayèrent. Ce sont là des détails gracieux sans doute, mais qui ne vont pas à tout le monde. Tircis, Némorin, Blaise et Colas donnèrent donc leur démission, laissant dans le plus grand embarras Galathée, Estelle, Babet et Nicolette.

Ailleurs, ce fut bien une autre aventure.—Mme de *** dit à Mme. de ***:

—Vous ne pouvez pas être de notre quadrille, ma chère dame, parce que vous n'avez pas d'assez beaux diamans.

Je vous laisse à penser quel effet produisit cet orageux propos. La guerre de Troie n'a pas eu de causes beaucoup plus graves.

Attaquer une femme dans ses diamans, c'est presque aussi outrageant que si on l'attaquait dans sa beauté. Les diamans et la beauté se touchent de si près!

Pour ne pas répondre à l'insulte, il aurait fallu être muette, et l'on sait que Mme. de *** ne l'est pas.

—Vraiment! reprit-elle, je pourrais avoir de plus beaux diamans, madame, au prix où vous avez eu les vôtres.

Le bruit a couru que M. le duc d'Orléans porterait le costume de Louis XIII, et les quadrilles ont été aussitôt désertés par les courtisans, qui veulent tous maintenant prendre l'habit de l'époque choisie par le prince. Le travestissement est le triomphe de la flatterie. Nous saurons si quelqu'un de ces messieurs portera la robe rouge du cardinal de Richelieu; mais il n'est pas douteux qu'il n'y ait de par le monde beaucoup de dames qui seraient charmées de représenter le personnage historique de Mlle. de Lafayette.

D'autres courtisans, et ceux-là seront nombreux, porteront des costumes arabes, pour faire allusion aux brillantes campagnes du prince en Afrique. Ils se déguiseront en vaincus.

Malgré le soin que la plupart des invités mettent à tenir leur travestissement secret, nous pourrions les citer d'avance presque tous.

Mme. la baronne de R... a fait démonter toutes ses pierreries pour en couvrir l'éblouissante robe qu'elle portera à ce bal.

Mme. la duchesse d'O...sera en châtelaine du temps de Louis XII.

Mme. la marquise de C.. en Diane chasseresse.

M. de M.... en chef indien. Il portera une armure bizarre et magnifique qui est exposée en ce moment chez un armurier de la rue Richelieu.

Nous ne savons pas quel costume portera l'élégante Egérie de certaine ambassade.

M. Le Hon, l'ex-notaire, est un homme dont le caractère se trouve reproduit dans la galerie de portraits contemporains que l'un de nos collaborateurs a intitulé *La famille de ce bon M. Tartufe*. L'auteur l'avait deviné en donnant à l'un de ses personnages le prénom de Saint-Vincent-de-Paule. Les révélations du procès nous ont montré l'original du portrait.—Les bénéfices de l'hypocrisie dévote et philanthropique sont incalculables. Aujourd'hui, malgré l'arrêt qui le frappe, le Saint-Vincent-de-Paule du Notariat n'a pas cessé d'être en odeur de sainteté auprès de quelques personnes aveuglément pieuses. On nous assure que dans sa prison de la Conciergerie il reçoit chaque matin d'abondantes provisions, des morceaux délicats, de fines pâtisseries, du laitage, des confitures et d'excellent vin de Bordeaux que lui envoient les religieuses d'un couvent situé non loin du Luxembourg.

M. Sainte-Beuve, qui n'avait rien écrit depuis fort longtemps, vient d'écrire aux journaux qu'il s'abstient de toute candidature à la prochaine élection académique, pour ne pas se trouver en rivalité avec M. de Vigny.—Qui donc avait annoncé M. Sainte-Beuve comme candidat? Personne, à notre connaissance du moins. Mais l'auteur de *Volupté* a peut-être voulu saisir cette occasion pour protester publiquement qu'il fait le plus grand cas de l'un des candidats.—Un seul sur une douzaine et demie de postulans, ce n'est pas trop; et d'après cette lettre, dont il n'a pas calculé, sans doute, les conséquences logiques, lorsque M. Sainte-Beuve se présentera décidément à l'Académie, ce ne sera pas très flatteur pour ses adversaires,—cela voudra dire que l'auteur de *Volupté*, les regarde littérairement comme bien peu.

M.*** est un candidat académique assez inconstant. On le voit surgir de temps en temps à l'horizon, puis il se repose pour revenir plus tard à la charge. Cette fois-ci l'occasion est bonne, car elle est double, et sur deux fauteuils, les trente-huit électeurs auraient bien pu en donner un à M.***, qui est un excellent homme et qu'ils connaissent depuis fort long-temps; cependant M.*** ne se présente pas. Ses amis s'en étonnent et lui demandent pourquoi. Est-ce modestie? Est-ce découragement? Est-ce, comme Sainte-Beuve, par estime profonde pour un autre candidat?

—Non, répond M.***, c'est à cause de la saison où nous sommes.

—Et que fait la saison en pareille affaire!

—Beaucoup! Je ne me mets sur les rangs que pendant les beaux jours, lorsque le ciel est pur et le pavé sec. L'hiver, il pleut, les rues sont pleines de boue et il est indispensable de faire ses visites en voiture. Trente et quelques visites à des académiciens qui demeurent dans les coins les plus reculés, qui vous semblent [illegible] et qui, n'étant pas visibles, vous obligent à revenir quatre ou cinq fois, cela ne laisse pas que de coûter au moins cinq centaine de francs. C'est trop cher!

Oui, sans doute, c'est trop cher, car à la dépense du fiacre il faut ajouter le temps perdu, les frais de toilette, les gants jaunes et de nombreuses séances au cabinet de lecture pour pouvoir parler à chaque immortel des ouvrages qu'il font immortalisé. C'est trop cher, surtout si l'on considère le discrédit dans lequel de mauvais choix tendent à égarer l'institution académique; et cependant, malgré ces graves inconvéniens, nous rencontrons presque toujours parmi les solliciteurs de plusieurs certains, quelques grands personnages et parfois même un ou deux hommes de talent.

Aujourd'hui encore il ne tient qu'à l'Académie de rentrer dans la bonne voie et de s'honorer par deux justes et belles élections. Deux jeunes et brillantes renommées littéraires viennent aussitôt frapper à la porte de l'Institut.—Mais, d'un autre côté, ce lourde [illegible] gravement des scandales du monde politique. Plus d'un haut et puissant personnage se présente et dit avec la grande airs de l'aristocratie bourgeoise:—Offrez-moi un fauteuil et je vous ferai l'honneur de l'accepter.

Ces gens-là, dont la garde-robe est mieux fournie que le magasin de Babin, veulent avoir un habit de plus, une broderie de plus, un traitement de plus. Mais par quel étrange sentiment d'obséquiosité les académiciens se prêteraient-ils à ces candidatures qui ne sont, après tout, qu'une fantaisie? Pourquoi se laisseraient-ils ainsi envahir par l'ambition insatiable, par la manie d'accaparement qui possède la plupart de nos parvenus politiques? Quelques-uns de ces messieurs seraient peut-être tout bas en se dirigeant vers l'académie:—C'est un moyen de faire prononcer mon éloge après ma mort. Les électeurs pourraient leur répondre:—Ce serait préparer une trop difficile besogne à vos successeurs.

Grâce à quelques hommes indépendans, les candidatures politiques ne sont pas dégagées de toute tribulation. Au milieu des respects, des flatteries et de la soumission avec lesquels un grand nombre d'immortels les reçoivent, cinq ou six voix font entendre des paroles justes et piquantes qui devraient servir de leçon.

Un illustre candidat daigna se rendre en personne chez un des électeurs dont le vote n'est pas acquis d'avance au pouvoir, et il lui dit avec cette exquise politesse et ce langage [illegible] de louanges qui est un de ses moyens de séduction:

—Monsieur, personne plus que moi n'admire votre beau talent, et le plus cher de mes vœux est de pouvoir me dire votre collègue.

—Eh bien monsieur, répondit l'académicien, vous avez du crédit, et comme membre de l'Institut, je suis dans une des catégories voulues pour entrer à la chambre des pairs.

Ce n'est pas pour M. Alexandre Dumas, nous aimons à l'espérer, que nous combattons cette candidature. Il y a deux fauteuils à donner, et M. Dumas en aura bien certainement un; si ce n'est celui de M. d'Hermopolis, ce sera celui de M. Alexandre Duval. L'Académie est parfaitement disposée pour l'auteur de *Christine*, de *Charles VII* et de tant de brillans ouvrages. Le choix de M. Dumas sera bien reçu par l'opinion publique, et aura un si honorable retentissement dans la littérature, que l'Académie se croit en droit de faire passer un personnage politique avec le manteau de l'écrivain. Tel est le calcul ouvertement fait par plusieurs de ces messieurs dans leurs réunions [illegible]. Voilà comment le bon et le mauvais se tiennent et s'entr'aident. Il est vrai que M. Dumas a écrit plus d'excellens livres et de beaux drames qu'il n'en faut pour obtenir deux fauteuils et composer le bagage de deux académiciens; mais songez donc qu'à côté de M. Dumas se présente un autre écrivain de talent, une autre renommée faite par les succès: M. Alfred de Vigny. Celui-là aussi est un homme réellement académique; c'est sa place que demande M. Pasquier, et nous ne comprendrons jamais qu'en fait d'honneurs littéraires, un homme d'état étranger aux lettres soit préféré à M. Alfred de Vigny.

Lundi dernier, Léopold B... sortit du bal du Vaudeville à quatre heures et demie. Il était seul, il avait soupé avant d'entrer au bal, par conséquent il n'avait rien à faire, sinon rentrer chez lui et se coucher.

Léopold s'interrogea. Il n'avait pas sommeil, et d'ailleurs ce n'était guère la peine de se mettre au lit à cinq heures pour se lever à huit; car notre jeune homme est employé dans les bureaux d'un négociant établi au Marais. Chaque jour de travail, il se lève entre huit et neuf heures, s'habille, va au café pour déjeuner, lit les journaux, et se rend ensuite à son bureau par le chemin le plus long par les boulevards, qu'il parcourt en flâneur.

—Il faut que je fasse une bonne plaisanterie, pensa Léopold, que le bal avait inspiré; mon patron, M. X., me reproche toujours d'arriver trop tard au bureau; eh bien! je vais prendre un cabriolet et y aller tout de suite. Je réveillerai le portier, le domestique, toute la maison. Je veux forcer M. X. à se plaindre de mon zèle et à me reprocher de venir trop tôt à l'ouvrage.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Léopold arrive au Marais; il frappe et on lui ouvre; il entre au bureau, et il trouve M. X. installé à son pupitre.

L'étonnement du jeune commis ne fut pas médiocre. A peine cinq heures et le patron était déjà la plume à la main! M. X., négociant de la vieille roche, était doué de cette activité matinale que pratiquent peu les banquiers sybarites de la Chaussée-d'Antin. Le rusé vieillard ne témoigna pas la surprise que lui causait l'apparition inattendue de son jeune employé; il fit comme si la chose lui paraissait toute simple et il donna à Léopold quelques lettres à copier.

—Parbleu! se dit Léopold, il faut avouer que j'ai du malheur! Le hasard fait que précisément aujourd'hui le patron s'est levé avant le jour pour un travail extraordinaire; de sorte que la mystification tourne contre moi... Mais patience! je prendrai ma revanche demain.

Le lendemain, en effet, Léopold, qui avait encore passé la nuit au bal, se rendit directement à son bureau, où il arriva à cinq heures et demie, une demi-heure plus tard que la veille.

M. X. était à l'œuvre comme le jour précédent, comme tous les jours. En voyant entrer son jeune commis, il tira sa montre et dit froidement:

—Vous vous négligez, monsieur Léopold.

PIERRE DURAND.

—Le Brig[illegible], journal de Nantes, donne [illegible] du 31 janvier [illegible] des obsèques du général Cambronne:

"Toute la ville de Nantes semblait s'être réunie hier dans le trajet du cortège funèbre, qui a eu peine à traverser cette foule pressée de citoyens de toutes les conditions, la fortune aux balcons, le peuple sur la place publique, hommes, femmes, vieillards, enfans; car les mères portaient les enfans à leur cou pour leur montrer le cercueil du héros, et pour qu'en vivant ils puissent se dire: "J'ai vu mourir le Nantais Cambronne."

"Après la cérémonie religieuse dans l'église de St. Nicolas, trop étroite pour contenir ceux qui avaient la garde du cénotaphe, le cortège s'est mis en marche pour le cimetière de miséricorde.

"Ce cortège, commandé militairement par le général Gémeau, ami et compagnon d'armes de Cambronne, et conduit par M. le chef d'escadron d'état major Faulchier, était ouvert et fermé par deux détachemens de cavalerie, l'un de la garde nationale à cheval, et l'autre du 8e. lanciers; l'escorte se composait d'un bataillon des diverses armes de la garde nationale, d'un détachement de gendarmerie, d'un détachement de canonniers-vétérans, et de deux bataillons du 21e. léger; mais les officiers de ces divers corps et un nombre considérable de gardes nationaux s'étaient joints au convoi, en répondant avec empressement à l'ordre du jour de leur colonel. La garde nationale ne pouvait oublier que Cambronne était sorti de ses rangs.

"Les honneurs militaires lui ont été rendus comme à un lieutenant général, à cause de son grade dans la Légion-d'Honneur, dont il était le grand-Officier.

"Le corps était porté par des sapeurs de la garde nationale et du 21e. léger, et les cordons du poêle étaient tenus par MM. Portier, commissaire général de la marine au port de Nantes; par M. de la Vigne, intendant-militaire; par M. Desperrois, colonel de la garde nationale de Nantes; par M. le colonel de Bréat chef d'état-major de la division; par M. Genot, colonel du génie, et par M. Philippeaux, colonel du 21e. léger.

"La famille et les nombreux amis du général suivaient immédiatement avec tous les fonctionnaires publics.

"Dominant son émotion, notre loyal et digne général d'Erlon a voulu honorer de sa présence cette cérémonie funèbre. Quoiqu'assez gravement indisposé à la suite de l'incendie de la rue Biaise, M. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, avait voulu également faire acte de présence à ce convoi, et rendre son hommage au général nantais.

"Le cortège arrivé au cimetière, le détachement qui ouvrait la marche s'est rangé avec ordre près de la tombe qui s'est trouvée bientôt entourée, et là, au milieu d'un silence religieux, le corps de Cambronne étant descendu dans la fosse, tous les assistans ont remarqué que sa tête s'est trouvée ombragée par un laurier qui sortait d'une tombe voisine.

"L'émotion était unanime lorsque le général Gémeau s'est avancé près du cercueil. Sa figure si caractérisée, sa belle tenue militaire, ont vivement frappé l'assemblée, et [chacun peut le redire] une sympathie complète entraînait vers lui lorsqu'il a fait entendre quelques belles paroles improvisées avec un accent de sensibilité et d'énergie qui a remué tous les cœurs. La foule, en s'écoulant avec un silence de respect, semblait se réfugier en elle-même, comme si elle se fût unie par une dernière et sublime prière, en répétant ces belles paroles du général Gémeau: Adieu, brave Cambronne, ou plutôt au revoir, car tu es mort en chrétien: tu vas donc nous attendre!...."

—La commune de Noisy-le-Sec, près Paris, a été, dans la journée d'avant-hier, le théâtre d'un événement doublement douloureux et déplorable. Deux habitans de cette commune, cultivateurs aisés et ayant épousé les deux sœurs, étaient partis ensemble du grand matin, emmenant la charette et le cheval de l'un deux, dans l'intention de faire, à deux lieues de distance environ, leur provision commune de bois pour le restant de cet hiver, dont la rigueur inaccoutumée avait trompé leurs prévisions, et l'absence des deux beaux-frères, qui n'aurait dû être, à ce qu'ils avaient annoncé, que de quelques heures, se prolongeait au-delà de la matinée, et lorsque, presque à la tombée de la nuit, ils revinrent tous les deux montés sur la charette, il était facile de reconnaître qu'un ample déjeuner avait été cause de leur retard.

Cependant la charette s'arrêta devant la maison de celui des cultivateurs auquel le cheval appartenait, et lui-même, mettant aussitôt pied à terre, se disposa à dételer, tandis que son beau-frère, de son côté, se mettait en devoir de décharger la charette de bois pour la placer ensuite sous une resserre dans la cour.

En ce moment survint la femme du premier cultivateur, qui tout d'abord, adressant des reproches à son mari sur le long temps qu'il était resté dehors, l'accabla d'injures et s'emporta même au point de le menacer. Le beau-frère, qui était toujours sur la charette essaya alors d'intervenir dans la querelle, mais la malheureuse femme, dont la fureur était en ce moment parvenue à un inexprimable paroxisme, saisissant une bûche qui se trouva sous sa main, lui en porta un coup dont la violence fut telle qu'il tomba du haut de la charette sur le pavé, et, se fracassant la tête dans sa chute, rendit presque immédiatement le dernier soupir.

Rappelée à elle à la vue du malheur que sa violence venait de causer, éperdue, rendue folle par la douleur et le repentir, la femme du cultivateur M.... quitta aussitôt le théâtre de cette scène fatale, sans que, au milieu du trouble qu'occasionnait l'événement, personne fit attention à sa fuite.

De ce moment jusqu'à l'heure la plus avancée de la soirée, on ne la revit plus, et lorsque pleins d'inquiétudes sur les causes de sa disparition, son mari et ses parens prirent le parti de la chercher jusque dans les endroits les plus reculés de la maison, ce fut avec un sentiment d'horreur et d'effroi qu'ils la trouvèrent enfin dans le grenier, mais déjà glacée du froid de la mort qu'elle s'était donnée volontairement par strangulation.

Le maire de la commune Noisy-le-Sec, après avoir dressé procès-verbal de ce malheureux événement, a fait inhumer les deux victimes dont la mort funeste plonge dans le désespoir deux honnêtes et nombreuses familles.

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Avec la bonté de publier dans votre journal que, à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET consent à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv.

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois municipalités.

POUR LES PLACES DE RECORDERS.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer dans votre journal que L. U. GAIENNIE consent à être candidat pour la place de Recorder de la seconde municipalité, et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votants sans distinction de parti.

Messieurs les Editeurs.—Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS est candidat pour la place de RECORDER de la Troisième Municipalité, M. George Y. Bright s'étant retiré.

1 m—[illegible] MAJORITE.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,

Veuillez annoncer qu'un grand nombre de votants des [illegible] de la 1e. Municipalité, convaincus que M. GEORGE Y. BRIGHT a rempli les devoirs de sa charge avec zèle, fermeté et impartialité, ont résolu de soutenir à la prochaine élection de Recorder, persuadés qu'ils sont que M. Bright ne fera pas défaut à l'appel de ses concitoyens et qu'il continuera comme par le passé à mériter l'approbation de tous ceux qui voudront le soutenir.

PLUSIEURS VOTANTS.

Nombre de votants du cinquième District de la première municipalité soutiendront Mr. ZEPHIRIN LATOUR comme candidat pour la place d'Alderman de ce district au conseil.

Faubourg Tremé

CONSEIL GENERAL. TROISIEME MUNICIPALITE.

Candidats.

A. DELASSUS. ADOLPHE CUVILLIER.
G. DE FERIET. LOUIS DUVIGNEAUD.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,

Jeudi soir 24 mars 1842.

Les lettres par l'Acadia sont arrivées ici par la malle d'aujourd'hui. Elles confirment les rapports décourageants qui nous étaient parvenus hier, à l'égard du marché au coton de Liverpool. Sur des envois de coton on a perdu de trois à cinq piastres par balle.

Notre propre marché s'est fortement ressenti de ces nouvelles. Les acheteurs ne veulent traiter qu'à moins qu'on leur fasse des concessions sur les prix, mais les détenteurs s'y refusent; il en est résulté que très peu de transactions ont eu lieu, se montant seulement à 3 0 balles, qu'on a prises avec une légère réduction sur les cotes précédentes. Nous ne donnerons le cours de la place que lorsqu'il aura été bien établi.

Environ 280 boucauts de tabac ont changé de mains dans les deux jours, à des prix assez modérés.

Le marché aux sucres est languissant aux prix de 3 à 6 3/4 pour les qualités de basses à belles. Nous avons appris qu'une vente de 230 boucauts à 4 1/4 et 4 1/2, a eu lieu sur une habitation.

Le cours du numéraire n'a point changé, et les billets des banques dépréciées sont toujours aux taux cotés hier.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ville de Bordeaux, Perrault, Bordeaux, W. Lutgens
[illegible] E Schiff
Caire, Childs, Havre,
St. Clair, Casper, Havre, Blanchard, Eimer & co
Margaret Forbes, Prescott, Boston,
F M Weld & co
Barque Damariscotta, Homer, Boston, Bridge & Bro.
Balten, Burwell, Boston, Harrod & Parling
Brick Mary Ann, Hudson, Nassau,
A & J Denistoun & co
Uncas, McConnell, Havane, J M Anguera
Goel. Mobile, Perry, Pens cole, H Twitchell

ARRIVES.

Steamer Pre-emption, Harris, St. Louis.
" Clipper, Bessy, Bayou Sara.
" Gen. Harrison, Chost, Fields Mills.
" Path Finder, Green, Locopolis, Yazoo.
" Luda, Clark, Bayou Sara.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Pawnee, Lott, Batesville.
" Caddo, Davis, White Oak Shoals.
" Cumberland, Phillips, Nashville.
" Princess, Sandford, Natches.
" Talleyrand, Hunter, Nasville.
" Hector, Ashton, Louisville.

MEMORANDA.

[Nouveaux extraits du Lloyd's List.]

Liverpool, 16 février—Partis, navire St. Cloud, navire Berwick, Harding, N. Orléans; le 18, navire Glasgow, Lambert, do., navire Georgiana, Foole, do.; en charge, navire Borussia, pour do.

Hull, 14 fev—Partis, le Léopard, Snow, Nouvelle Orléans.

Nantes, 11 fev—Arrivé, le Thracien, Brown, Nouvelle Orléans.

Havre, 14 février—Parti, navire Taglioni, Rogers, Nlle-Orléans, le 18, arrivé, Edward, do.

Cette, le 16 janvier—Arrivé, navire Gloria, Nouvelle-Orléans.

Oran, le 27 décembre, Arrivé, la Sta. Anna, Aubert, N. Orléans.

Cette, 10 fev—Le navire américain Brilliant, Bosquet de la Nouvelle Orléans, en entrant dans le port, le 7 du courant, a été jeté sur les roches à St. Pierre, et abandonné par l'équipage; la cargaison en a été retirée.

Ports de la côte.

Boston, 12 février—Arrivé, brick Ohio, de la Nouvelle-Orléans.

Baltimore, 14 mars—Expédié, brick Olive Branch, Watts, Nouvelle-Orléans.

Philadelphie, 14 mars, arrivée, goelette Baltimore, Bickman, N. Orléans.

DERNIERES DATES.

[illegible]	mars 15	Londres	fev 18
[illegible]	mars 14	Liverpool	fev 18
Philadelphie	mars 14	Paris	fev 16
Washington	mars 14	Havre	fev 15
Baltimore	mars 14	Bordeaux	fev 11
Charleston	mars 16	Madrid	fev 6
Vera-Cruz	mars 6	Cadiz	fev 6
Tampico	fev 17	Havane	mars 14
Mexico	mars 2	[illegible]	mars 21

VENTES DE SHERIF.

Richard E. Foster vs. Edwin F. Russ.

COUR DE PAROISSE—No 14,718—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, il sera vendu sur la place St. Antoine, derrière la cathédrale, mercredi, le 30 mars 1842, à 4 heures P. M.

Deux chevaux, et un mulet, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

V. ALLAIN,
25 m—3f 25, 29 et 30 Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

A. Deslondes, exécuteur testamentaire &c. vs. Esther Jacobs.

COUR DE PAROISSE—No 14,474—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, il sera vendu sur les lieux, rue de la Levée, près la rue des Champs Elysées, 3me municipalité, mercredi le 6 avril 1842, à dix heures du matin:

Un lot de meubles &c., contenu dans la maison occupée par la défenderesse—saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—3f 25, 31 et 6.

Succession de Mme. Brand—Eliz. Jane Brand épouse de John G. Barnard vs. Wm. Brand.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux No. 22, rue de Chartres, Lundi le 4 avril 1842, à 10 heures du matin:

Un piano, un bureau, un lot de livres et un lot de divers articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN,
24 mars—31,20 et 4 Sheriff de la Paroisse d'Orléans

Le navire NEW-ENGLAND, capt. Owen, pour le Havre, sera expédié aujourd'hui. Les chargeurs porteront leurs manifestes à la douane avant midi.
25 mars S & J C WHITNEY, 73, Camp.

JACKSON GARDE.

LA Compagnie se réunira dimanche 27 courant, à 7 heures P. M. chez le premier sergent major, encoignure Julia et Magazine, pour affaires importantes.

Par ordre du capitaine.

20 mars BARHAM, 1er sergent.

LES acquéreurs des lots de l'ancienne habitation Delassize, aujourd'hui connue sous le nom de Versailles, sont priés de passer à l'étude de Théodore Seghers, notaire, à l'effet de signer leurs actes. 23 mars—3 [illegible]

A MM. LES AMATEURS.

LE soussigné membre de la Société d'Horticulture de Paris, a l'honneur d'annoncer à MM. les amateurs de cette ville qu'il vient d'arriver de Paris avec une superbe collection de riches végétaux exotiques de plantes de fleurs, telle que: camelia, valmia, azalis, magnolia, pronis arbores, cistra, rhododendrum, arbres à fruits, bulbes, racines et graines de toutes espèces, les plus recherchées en France, enfin il a un assortiment complet tant pour l'utile que pour l'agréable, à des prix modérés, déballé rue de Chartres encoignure Toulouse.

24 mars—4 ODDOUX.

EN débarquement du navire Sea Lion, venant du Havre, les articles suivants à vendre à la pharmacie du soussigné:

Racahout des Arabes,
Pâte pectorale de Regnauld,
Dito dito de Nafé,
Dito de mou de veau de Dégenétais,
Dito pectorale de Baudry,
Pastilles de Vichy,
Sirop anti phlogistique de Briant,
Dito pectoral de Lamouroux,
Gomme arabique candie,
Chlorure de Labarraque,
Remède de Le Roy par Cottin,
Essence de salsepareille, pharmacie Colbert,
Pilules stomachiques do do.
Sucre orange purgatif do do.
Gélatine Pulo. pour bains,
Noix animal lavé,
Tartre rouge, &c. &c.

A. A. PEYCHAUD,
25 mars 123, rue Royale.

VINS de Sauterne—Les soussignés viennent de recevoir 60 caisses grandes et petites bouteilles et 100 caisses qu'ils offrent à vendre.
25 mars E & F. T. PRESCOTT, 18 Canal.

VINS de la Moselle—100 caisses dernièrement reçues et à vendre par E. & F. T. PRESCOTT,
25 mars 18, Canal.

CHANGE sur New York, traites de navire, à vendre par
25 mars E & F. T. PRESCOTT, 18, Canal.

CHAUX—100 barils de Thomaston, cargaison du John Cabes, à vendre par S & J P WHITNEY,
25 mars 73, rue du Camp.

TRAITES sur Cincinnati à courte vue, à vendre par
25 mars CHS. C. SACKETT & Co. 53, Magasins

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par
25 mars CH. C. SACKETT & Co. 53, Magasins

SAINDOUX—300 barillets à vendre par
25 mars CH. C. SACKETT & Co., 53, Magasins

MAIS et farine—500 boisseaux et 200 barils, à vendre par CH. C. SACKETT & Co.
25 mars 53, Magasins

BEURRE et œufs—30 barils et un petit lot beurre fermé de l'Ouest, à vendre sur la Levée par
CH. C. SACKETT & Co.
25 mars 53, Magasins

CAFÉ de la Havane, Rio et Java—3500 sacs à vendre par
STETSON & AVERY,
25 mars 60, Gravier

BEURRE—Supérieur de Goshen, à vendre par
25 mars STETSON & AVERY, 60, Gravier

POIVRE—200 sacs Sumatra, à vendre par
25 mars STETSON & AVERY, 60, Gravier

MARCHANDISES du pays, 3[illegible] 7/8 4[illegible] Lowell et 4[illegible] Appleton et Lawrence, cotonnades à la mode, à vendre par STETSON & AVERY.
24 mars

POIVRE moulu et en grains, gingembre, piment, moutarde, à vendre par N D CHAMBERLIN,
25 mars 75, Magasins

SAVON—475 caisses différentes, à vendre par N D CHAMBERLIN,
[illegible] 75, Magasins

LIQUEURS de [illegible] à vendre par N D CHAMBERLIN,
25 mars 75 Magasins

SOUFRE en barriques, à vendre par N D CHAMBERLIN,
[illegible] 75, Magasins

HUILE de [illegible] à vendre par N D CHAMBERLIN
25 mars

BANQUE DU COMMERCE DE NATCHEZ.

[illegible] 1842.

A [illegible]

THOS. HENDERSON, caissier.
24 m—[illegible]

HABILLEMENTS DE PRINTEMS [illegible]

J. P. F[illegible]

VENTES AU RABAIS.

UN grand assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages et provenant des encans, consistant en indiennes, [illegible] à 32 cents l'aune, [illegible] en couleur à 2[illegible], 21 1/4, 37 1/2 et 50 cents [illegible] toiles [illegible] mousselines, [illegible] 1/4, 7/8, indienne 1/4 de cents l'aune.

Le magasin offre une grande variété d'autres articles, à vendre à des prix très modérés pour du comptant.

L VALLEE & co, coin de Royale et Dumaine,
21 mars—[illegible] Ste-Anne et Royale.

JAMBONS de Westphalie, à vendre par
24 m HAGEDORN & CRAMER, 50, Royale

DAMEJEANNES de [illegible] gallons à vendre par
24 m HAGEDORN & CRAMER, 50, Royale

TOILE d'emballage d'Allemagne, à vendre par
24 m HAGEDORN & CRAMER, 50, Royale

CHAPEAUX et [illegible] en feuilles de palmiers [illegible] douzaines, à vendre par
24 m [illegible] ICK & BROTH, 66, Camp

CHEMISES—250 douzaines, à vendre par
24 m [illegible] ICK & BROTH, 66, Camp.

SUCRE de la Havane—120 caisses sucre blanc, qualité de choix, à vendre par MANUEL BLASCO,
24 m 28, Commune.

CAFÉ de la Havane—500 sacs en vert, à vendre par
MANUEL BLASCO, 28, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes qualités, en caisses et en demis, à vendre par
23 mars MANUEL BLASCO, 28, Commune.

CUIRS—[illegible] à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
[illegible] 11 et 13, rue St. Louis.
23 mars

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc et brut, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 mars 11 et 13, rue St. Louis.

CITRONS—175 caisses de Messine frais et en bon ordre, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 mars 11 et 13, rue St. Louis.

PEAUX—Un lot peaux de chevreuil, loutre, ours, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
24 mars 11 et 13, rue St. Louis.

PLANCHES—80 milliers pieds de planchers d'un pouce, à vendre à des prix réduits. On en délivrera en petits ou grands lots à la convenance, dans n'importe quel endroit de la ville. Laisser les ordres au No. 61, rue Poydras, ou au bureau rue St. Paul, la porte après la cour de dépôt de marbres.
21 mars—[illegible]

A VENDRE par le soussigné au débarquement de la goélette Intrepid venant du Port au Prince
304 sacs de café,
6 Tonneaux bois de Campêche.
21 m C. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

CHANGE sur France à vendre par
25 f A. LECOURT, 19 St.-Charles.

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre pour clore une consignation;
2 futs eau de vie 1re qualité à vendre par
25 f A. LECOURT, 19 St. Charles.

ETOFFES pour moustiquaire,
300 pièces bobinet unis, 4/4, 6/4 et 7/4,
6 balles brin blanc unis,
do do do de carreaux,
A vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 16 m.

CHAPEAUX—60 douz. chapeaux paille d'Italie grand bord, pour hommes et pour enfant,
10 douz. chapeaux de feutre ras, à vendre par
16 m H. DE GOER & RIFFLARD, 47, Chartres.

ALPINES—4 caisses alpine qualité supérieure, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
16 mars 47, Chartres.

PISTOLETS et carabines en magasin à vendre par
W. C. RYAN,
19 mars 48, Chartres

BILLETS de municipalité, à vendre par
12 m CH. BYRNE, 186, Tchoupitoulas.

MANUEL R. DE LA CALLEJA,
A transporté son domicile à la rue Ste. Anne No. 56, en tre Condé et Royale. 5 mars—22

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co.
2 m

ESPECES—A vendre par M. HOLLANDER,
1 mars 42, Camp

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

LE soussigné ayant pris des arrangements avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout instant à accepter les ordres qu'il recevra pour des planches de cypre de toutes dimensions et qualités, livrable à tous les endroits sur le fleuve entre la Nouvelle-Orléans et Natchez, le plus promptement possible et à des conditions raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co. 90, rue de la Commune, seront promptement exécutés.

11 fev—6m ANDREW BROWN, agent.

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de frais assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m RICHARD & Co, Droguistes, 80 Canal

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation extraordinaire par la troupe italienne.
Samedi, 26 mars 1842.

BEATRICE
DI
TENDA,

Grand opéra en 3 actes, de Bellini.

DISTRIBUTION:

Philippo Maria Visconti, Duc de Milan,	M. Salvatori.
Beatrice di Tenda, femme du Duc,	Mme. Ober Rossi.
Agnès del Maino,	Mme. Marozzi.
Orombello,	M. Perozzi
Anichino, ami d'Orembello,	M. Badiali.
Rizzardo del Maino, frère d'Agnès.	M. Thames.

Seigneurs et Dames de la Cour, Juges, Soldats, Pages, etc.

LE BOLERO DE LA MARICA.
LE JALEO DE JERES.

DIMANCHE, 27 Mars 1842.
La deuxième représentation de
L'ECLAIR,
Opéra en 3 actes, d'Halevi.
LE CAPORAL ET LA PAYSE,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN RUE POYDRAS.

Vendredi, 25 mars 1842.
Bénéfice de M. SAUNDERS.
LA PRISE D'ALGER.
Adresse aux Pompiers par M. Saunders.
Le spectacle sera terminé par
LA DAME DE FER
OU
L'AMOUR ET LES FAVORIS.

SALLE ST. LOUIS.

GRAND BAL
DE SOUSCRIPTION PARÉ ET TRAVESTI,
AU BENEFICE DE M. DEVOTI,

Mr. DEVOTI a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, que le Grand Bal commencera à 9 1/2 heures précises, jeudi 31 mars 1842.

Pour rendre la soirée plus agréable, M. Devoti donnera

UN BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 6 heures du soir et finira à 9 1/2.

Plusieurs jeunes demoiselles exécuteront pour leur premier début la Cachucha et la Cracovienne.

On peut souscrire au bureau de la salle St. Louis et chez MM. Normas, Steel & Co., rue du Camp No. 14.

Prix: pour les Messieurs, $1 —
Pour les enfans, $1 —

Les billets des dames seront donnés par le comité au bureau de la salle et M. les souscripteurs sont priés de les prendre avant le 28 courant. 23 mars

SALLE DE BAL WASHINGTON.

Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis*, *Mercredis*, *Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d

PAR LE MARSHALL.

EN FAILLITE.

L. H. Gostenhofer et William Kiengender vs. leurs créanciers et les créanciers de Gostenhofer & Davis.

Dans la cour de district des Etats Unis, district oriental de la Louisiane No 1.

EN vertu d'un ordre de cour émis dans l'affaire ci-dessus par l'honorable cour de district des E.-U. pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le samedi 26 de mars 1842, à midi, au domicile de L. H. Gostenhofer rue du Camp, no. 365 entre les rues Julie et St Joseph, les meubles (étant presque neufs et de qualité supérieure) ainsi qu'un superbe piano forte, faisant partie des propriétés abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

Conditions de la vente comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
15 mars—3 en 10j Marshal des E. U.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Les Etats Unis contre Hyde & Comstock, Justin Vairin & Co.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le lundi, 4 d'avril 1842, à midi, à l'Arcade de Banks, le bateau à vapeur COLUMBUS, ses agrès, apparaus et ameublement tel qu'il se trouve actuellement sur la rive opposée du fleuve.

Conditions comptant, en espèces.

A. SIDNEY ROBERTSON,
8 mars Marshal des Etats Unis.

EN FAILLITE.

ALEXANDER BERGAMINI et Bertrand Cestia vs leurs créanciers—Cour du District des Etats-Unis—District oriental de la Louisiane No 3—En vertu d'un ordre de Cour, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour du District des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le lundi 11e jour d'avril 1842 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'esclave RACHEL, âgée de 25 ans, étant partie des propriétés abandonnées par les dits faillis à leurs créanciers.

Les actes de vente seront passés pardevant Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des Etats-Unis.
18 mars—18, 20 mars et 11 avril.

EN FAILLITE.

Alexander Bergamini et Bertrand Cestia vs. leurs créanciers.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—District oriental de la Louisiane—No 3—En vertu d'un ordre de Cour rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le jeudi 31 mars 1842 et les jours suivants jusqu'à l'entière vente, à 10 heures A. M., aux magasins autrefois occupés par lesdits faillis, Nos 213 et 215, rue Royale entre les rues Orléans et Ste-Anne.

Le stock entier des marchandises desdits faillis, consistant en un grand assortiment de marchandises sèches, habits confectionnés, faisant partie des propriétés abandonnées par lesdits faillis à leurs créanciers.

Conditions de la vente: comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON,
18 mars—31 18, 25 et 21 Marshal des E. U.

Succession de feu Victoire Deslondes f. d. c. l.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean-Baptiste—[illegible]

[illegible]

CONDITIONS:

Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, en tout mars des années 1843, 1844 et 1845 [illegible]

[illegible]

Tous billets fournis en paiement des [illegible] crits et non payés à l'échéance, devant porter intérêt au taux de 10 pour 100 par an, à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement, sans autoriser pour cela les acquéreurs à en retarder le paiement.

Les frais des actes de vente, certificats, inscriptions d'hypothèque, etc., à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean-Baptiste, le 23 février 1842.

26 fev—4m 30j T. LEBLANC, juge.

AVIS.—Vu le malheureux accident arrivé au Collège de Jefferson, la direction du Collège de Baton Rouge croit qu'il est de son devoir de faire savoir aux pères de familles, que cet établissement est en état de recevoir 130 élèves, et que rien ne sera négligé, pour obtenir le but d'une éducation libérale.

TH. HICKEY,
L. BONNECAZE,
C. A. CHOPPIN,
J. A. DOUSSAN,
L. FAVROT, Président.
WM JOYCE, secrétaire.
21 mars—3 1ps

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE DE S. VINCENT.

ON y trouvera une grande collection de rosiers et une grande quantité de plantes d'agrément et arbres fruitiers de toute espèce; le tout de première qualité.

L'établissement est situé dans la rue Harpe, à un ilet du chemin du Bayou où l'on trouvera une *enseigne*.

21 mars—15f

SYSTEME ORAL.

COURS DE LA LANGUE ANGLAISE.

J. S. PALOS, professeur d'anglais, informe les Messieurs de cette ville, qu'il ouvrira son cours d'anglais par le système Oral, le 4 d'avril prochain, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10; si le nombre des souscripteurs est suffisant.

En classe les élèves ne paieront que $6 par mois.

Les personnes qui ignorent en quoi consiste le *système oral*, ne doivent pas confondre les diverses manières d'enseigner une langue étrangère. Il ne faut pas supposer que c'est apprendre des mots entre parenthèses dont on a besoin, ni aucun vocabulaire, ni des choses pareilles. Il s'agit d'un cours complet: tout le fond de la langue qui renferme toutes les règles de la grammaire en peu de mots. Les élèves n'auront pas besoin d'étudier la grammaire ni aucun livre, (car il ne s'agit que d'apprendre à parler couramment une langue vivante) il suffit qu'ils soient munis d'un cahier et un crayon chacun, et de l'âge de 15 ans jusqu'à 50 on peut apprendre à parler l'anglais, lire et l'écrire facilement.

Cet admirable système, étant inconnu dans cette ville-ci, ceux qui en douteront l'efficacité pourront faire l'essai de trois leçons, avant de se résoudre à passer le contrat (sans rien payer.)

Le cours particulier en Anglais et en Espagnol par la grammaire, les élèves jouiront des avantages du système Oral, qui les mettra en état de parler la langue dans la moitié du tems que demande toute autre système.

Pour plus de détails s'adresser no. 155, rue Bienville.
26 mars

FOND DE BOULANGERIE A VENDRE.

UN excellent fond de boulangerie, à vendre pour cause de départ pour France, faisant douze à quinze piastres de pain par jour. On le vendra à un prix raisonnable. Pour prendre des informations, il faut s'adresser au bureau de la feuille. 23 m—3

$25 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu au dernier incendie de la rue Poydras une malle en cuir marquée en fond W L F. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la rapportera à
J W STANTON & Co.
22 mars 69, Tchoupitoulas

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co.
17 mars

[illegible] à midi précis.

[illegible] YORK, capitaine John [illegible] Il [illegible] s'adresser [illegible] WOODS [illegible] Gravier.
[illegible] 24 mars

POUR [illegible] [illegible] s'adresser à [illegible] & Co.

Les prix du passage seront [illegible] Les passagers sont invités à se munir de [illegible] du consul espagnol.

POUR ST. LOUIS et la Rivière [illegible]
Le [illegible] bateau à vapeur [illegible] PRE-EMPTION, capitaine Harris, partira mardi, le [illegible] courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN R. SHAW & Co.
25 mars 24, Poydras.

MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le steamer DUKE OF ORLEANS, partira positivement demain samedi, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord entre les rues Poydras et Lafayette ou à STETSON & AVERY,
25 mars 60, Gravier

POUR ST-LOUIS et la rivière des Illinois
Le steamboat MACEDONIAN, capitaine Shrode, partira positivement aujourd'hui à 10 heures précises. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à HAWTHORN & WOODS,
25 mars 63, Gravier

MALLE DES ETATS-UNIS.
Le steamer MONMOUTH, capitaine Swift, partira pour la Mobile Samedi, le 26 mars, après l'arrivée des chars de onze heures. Pour fret ou passage, s'adresser à A. G. SLOO, 26 rue du Camp.
Bureau de la malle des Etats-Unis.

Le fret sera reçu au rail road, tous les jours, excepté le dimanche, jusqu'à 4 heures P. M. 24 m

POUR ST. LOUIS.—Le steamer MADISON, capt Freeland, ayant presque tout son chargement à bord partira positivement pour St. Louis et les ports intermédiaires, samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.
25 m

POUR SAINT LOUIS et la Rivière du Missouri—Le superbe bateau à vapeur de marcheur JULIA CHOUTEAU, capitaine Clifford, reçoit son chargement et partira, le samedi 26, à 4 heures P. M. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou
CHARLES DOANES,
24 mars 60, rue Poydras

POUR MOBILE.
Le steamer KINGSTON, capitaine O. A. Pitfield, sera prêt à recevoir du fret vendredi matin et partira du lac à l'extrémité du railroad, samedi, 26 du courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à GINN & DUNN,
34, Nouvelle Levée.

Le KINGSTON prendra son fret comme suit: par boucaut de sucre $2, baril de lard $1 50, baril mélasse 50 cents, baril etc 40 et l'autre fret en proportion.
Passage $5. 24 mars

POUR NEW YORK.
Le brick B S. SWAN, capitaine Benjamin, peut prendre huit passagers de chambre, s'adresser à
25 mars LEVI H. GALE, 33, Commune.

POUR NEW YORK.
Le brick GAZELLE, capt. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
25 mars 73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.
Le navire JOHN MINTURN, capt. D. Stark, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
J.W. STANTON & Co.
25 mars 69, rue Tchoupitoulas.

POUR HALIFAX, Nouvelle Ecosse—La barque CLIO, capitaine E. Daly, est maintenant prête recevoir du fret de méraine, provisions farine &c. S'adresser à bord ou à E & F. T. PRESCOTT,
25 mars 18 Canal.

POUR BALTIMORE—La barque MARY, capitaine Crosby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
25 m G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

On a besoin d'un batiment de 150 tonneaux pour prendre une cargaison de chêne vert des Attakapas à Norfolk, s'adresser à
25 mars S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR MOBILE.
(Par le Nouveau Bassin.)
La goélette HARRIET, capitaine Streick, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
24 mars 97, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—Par le Fleuve—La goélette paquebot ROB ROY, capitaine Stoddard, a besoin de 150 barils pour compléter son chargement. Ce batiment descendra avec un remorqueur. Pour fret, s'adresser à FOSDICK & BROTH.
24 mars 66, Camp.

POUR NEW-YORK,
Pour partir samedi soir 26 du courant.
Le navire GASTON, capitaine E. Latham, partira comme il est ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES E WOODRUFF,
23 mars 76, Camp

POUR TAMPICO.
Le schooner DORIC, partira vendredi 25 courant. Les passagers sont priés de se munir d'un passeport et de payer leur passage au consignataire
23 m F. TIO, 96 Ste. Anne.

POUR VERA-CRUZ—La goélette américaine EDWIGE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
8 mars BLANCHARD, EIMER & Co

POUR MATAMORAS—Par le fleuve—La goélette CORNELIUS, ZABRISKIE, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. D. BLOSSMAN,
1 mars 30, rue Bienville

POUR ST YAGO DE CUBA—La goélette CASTRO, capt. Prestig, sera expédiée sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
24 fev W. HENRY PARKS [illegible]

POUR CHARLESTON [illegible]
W C TOMPKINS & Co,
24 m [illegible] Gravier.

POUR LE HAVRE [illegible] CLINTON, capitaine [illegible] partira [illegible] s'adresser à bord [illegible] Orléans ou à LEVI H GALE, 33, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire ROCHESTER, capitaine Owen, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à bord [illegible] Orléans ou à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire SWEDEN, capitaine Doman, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] Orléans ou à S & J P WHITNEY, 73 Camp
22 m

POUR LE HAVRE.
Le navire français de premi[illegible] LOUIS XIV, capitaine [illegible] partira [illegible]
[illegible] T. OXNARD Jr.
21 mars—15 [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] CLINTON, capt. Harding, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 33, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire NEW ENGLAND, capitaine Lovell, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE HAVRE
Le beau navire CREOLE, capitaine J. Dillingham ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut encore prendre 100 balles [illegible] [illegible] 25 mars. [illegible]
HERBAULT frères, 73 Bienville.
[illegible] mars

POUR LE HAVRE
Le navire AUSTERLITZ, capitaine Brown, a besoin de 400 balles de coton pour compléter son chargement. [illegible]
J PERRET, 66, [illegible]
[illegible] mars

POUR BORDEAUX.
Le navire PALMA, capitaine J. Capels [illegible] partira [illegible] pour le port ci-dessus désigné. Pour [illegible]
J L GARNIER, 180 Royale.

POUR MARSEILLE.
Le navire RIALTO, capitaine Adams partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la pompe du Marché ou à L H GALE,
22 mars 33, Commune

POUR MARSEILLE.
Le [illegible] LAGRANGE, capitaine Trompour partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE,
19 mars 33, Commune

BATAILLON D'ARTILLERIE.

ORDRE DE SERVICE.

LE Bataillon prendra les armes le dimanche 27 mars courant, à 11 heures du matin, en grande tenue d'été et se rendra à l'arsenal.

Les canonniers formeront le train d'artillerie sont prévenus d'avoir à se conformer à cet ordre.

Par ordre du Major.

F. SAUTON,
21 mars Adjudant-Major.

GARDES D'ORLEANS—Attention.

LA compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures du matin, en grande tenue, pantalon blanc, rendez-vous place Saint-Antoine.

L'élection d'un nouveau comité aura lieu le même jour.

Par ordre du capitaine Justin Durel.

A. DUBUC,
24 mars Sergent major.

AVIS.

LES livres de souscriptions au fonds capital de la Compagnie d'Assurance Consolidée, incorporée par un acte approuvé le 16 février 1842, seront ouverts sous l'inspection des commissaires, mardi 29 mars et seront fermés le 26 avril au bureau de Charles Boudousquié notaire public, rue Toulouse, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M.

Edward Soniat,
Hermogène Brown,
W. M. Lambeth,
A. Ledoux,
A. Bauduin,
P. A. Degelos,
C. Boudousquié,
Chas. Deblanc,
Wm. Debuys.

Commissaires.

26 fev—45

VACHERIE A VENDRE.

A VENDRE huit vaches laitières, un cheval, un char-à-banc à quatre roues, harnais &c. On louerait aussi la maison, écurie et dépendances où se trouve la vacherie. S'adresser rue des Bons Enfants, derrière M. Macarty. Si ces objets ne sont pas vendus à l'amiable d'ici à lundi, ils le seront ce jour-là, à l'encan, à 10 heures du matin par M. Guillotte.

24 m—3

DETENU à la geole de la Paroisse de la paroisse de Jefferson, le nègre BILL, se disant appartenir à M. Owen Columbus, près la rivière aux Perles, âgé de 24 à 30 ans, ayant 5 pieds 4 ou 5 pouces, peau noire. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, le 22 mars 1842.

M. J. GARCIA,
22 m—3

[illegible] on the Ouachita [illegible] Jefferson.

GEOLE [illegible] Mammoth Cave, passing [illegible] and White Sulphur [illegible] Springs.

Dépôt [illegible] son Springs.

[illegible] are as follows—from [illegible] 4 miles; from thence to [illegible] [illegible] to the Cave 20 miles.

A daily stage will run from [illegible] the mail route leading [illegible] which it intersects [illegible] [illegible] Harrisburg. [illegible]

ED. PLANCHARD,
Gardien de la Geole.

[illegible] l'honneur d'informer ses amis et le public [illegible] qu'il continuera à tenir son établissement à [illegible] rue des Remparts, [illegible] des chevaux et qu'il les traite de toutes [illegible] maladies curables.

Loney a l'honneur d'informer le public qu'il a la mais on de Ste.

VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'en conséquence du dernier incendie il a transporté son magasin dans les magasins récemment occupés par la Bourse d'Encan, rue du Camp; il espère que le public continuera à leur accorder son patronage.
20 m J A BEARD, encanteur

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI, 26 du courant, à quatre heures et demie P. M., rue St Louis, No. 191, entre les rues Bourbon et Dauphine, il sera vendu les meubles meublans ladite maison consistant en lits, literie, consoles, sofas, glaces, etc., etc.

Conditions: comptant. 25 mars

PAR E. TASTET.
135 rue de Chartres.
Sans réserve.

[illegible] vendu, demain samedi, 26 du courant, à [illegible] à son magasin d'encan, pour clore différentes [illegible]

[illegible] 150 caisses bottes, souliers et brodequins [illegible] d'un bel assortiment de brodequins pour hommes [illegible] pantoufles de maroquin [illegible] pour dames, souliers, bottes, etc.

Les [illegible]

AUSSI—[illegible] bords, [illegible] chapeaux de Palmier.
[illegible] 25 m

Vente pour [illegible] réserve.
PAR W. R. [illegible] & Co.
A. L. F. [illegible] Encanteur.

IL sera vendu samedi prochain, 26 courant, à [illegible] M., au [illegible] [illegible] sardes [illegible] 100 quarts de farine [illegible]
Conditions, comptant.

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu demain, le 2[illegible] courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan No. 29, rue Conti, [illegible] d'autres articles.

Vente [illegible] du Vieux Carré [illegible]
PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 26 courant, il sera vendu à onze heures du matin, à l'Encan [illegible] 78 barils pommes, [illegible] sans réserve. Aussi—Une quantité de [illegible] menus, groceries etc.
Conditions comptant. 24 mars

Indigo et eau-de-vie franç[illegible]
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi prochain, 26 courant, à 11 1/2 heures, aux magasins vis-à-vis les [illegible] rue du Camp, pour clore une consignation:
5 surons indigo supérieur,
6 1/2 pipes vieille eau de vie Dupuy.
4 pipes genièvre de Hollande.
25 1/2 pipes 100 genièvre de Hollande.
Conditions comptant, sans réserve.
Aussi: Un campement militaire.

PAR B. B. SYKES.
Immeubles de valeur à l'encan.

IL sera vendu samedi prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Un lot de terre situé rue de la Douane, près l'encoignure de la rue Villeré, de 30 pieds [illegible] une maison à deux étages, cuisine &c. [illegible] pour moins l'année.

Aussi—Un lot situé rue Villeré près le lot [illegible] coignure de la rue de la Douane, de 30 pieds [illegible] sur 60; le tout, mesure française, avec deux maisons à deux étages, [illegible] chaque.

On peut avoir les clefs rue Bourgogne No. 50; le plan desdites propriétés est exposé à la Bourse St. Louis.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à [illegible] et 6 [illegible]

JUMENS ET POULAINS DE RACE.

IL sera vendu aux écuries de Tattersall, [illegible] courant, à onze heures:

PAR JOS. A. BEARD & Co.

La jument pur sang Europe, avec son [illegible] du temps dernier.

La généalogie de la jument Europe est [illegible] Elle est née de Loriathan issu de Muley, [illegible] Betta, jument née dans le Tennessee, d'Oscar, [illegible] Wonder, lequel provenait de Paytes Hanyltho[illegible] Diomede descendant de Imp, Medly &c., et de Mariette la mère de Gimerie, cheval gris arabe.

La généalogie ci-dessus est certaine et [illegible] par J. G. Garrison de la Nouvelle Orléans.

Le poulain est né le printemps dernier de [illegible] nee et d'Elizabethan, de l'Est Tennessee. [illegible] généalogie peut être connue en se référant au registre des courses dernières et au journal Spirit of the Times.

Europe est pleine de Grey Medoc.

Aussi:

En même temps, quelques buggys et selles [illegible] drays &c. &c.

PAR J. B. SLACHE.
Vente sans réserve:

IL sera vendu lundi, 28 du courant, à 3 heures de l'après midi, sur la Levée, au poteau No 6, 3me. Municipalité, en débarquement du navire Tremont
92 tonneaux charbon de Cannel.
Conditions à la vente. 25

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

LUNDI prochain à quatre heures et demie P. M. sur la Levée entre les rues Toulouse et St. Louis, [illegible] du capitaine Graham de l'armée des Etats-Unis, [illegible] vendu,

Le bateau nommé CACHUCHA, ses avirons, voiles etc. etc.

Conditions comptant, en espèces.

Vente de groceries [illegible]
PAR HEWLETT & [illegible]

IL sera vendu lundi, 28 du courant, à onze heures A. M. au No. 60, rue Tchoupitoulas, un assortiment de groceries légèrement avariées et sauvées du dernier incendie de la rue Poydras, telles que: the impérial et poudre à canon, chandelles de blanc de baleine, savon, [illegible] tabac, [illegible] de la Havane, Madère, Bordeaux, Hoc[illegible] conserves, etc etc, vendues pour le compte [illegible] tendra.

VENTE DE MEUBLES.
Vente No. 2.
PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 29 du courant, à 10 heures, au No. 55, rue Bienville.

La balance d'un stock de meubles de valeur [illegible] une société, consistant en tables rondes, guéridons et à thés, beaux lots de fauteuils, sofas, [illegible] lavabos, fauteuils, berceuses, [illegible] bibliothèques et bureaux, tabourets de pianos, lavabos à dessus de marbre, chandeliers, [illegible] [illegible]

[illegible]

PAR E. E. SYKES [illegible]

[illegible]

CONTINUATION DE VENTE

[illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

[illegible]

PAR W. [illegible] ROBERTSON [illegible]

[illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

[illegible] rue du Camp.

[illegible]

Aussi:

[illegible]

PAR E. E. TRICOU
Hôtels de la Banque des Améliorations [illegible]

IL sera vendu le samedi 26 mars 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington, sur [illegible] entre Grands Hommes et Craps, mesurant 30 pieds [illegible] rue Louisa sur 113 pieds [illegible]

[illegible]

3o. Un lot de terre situé à l'encoignure des Grands Hommes et Louisa, mesurant 32 pieds [illegible] de façade rue Louisa et 64 pieds à la rue des Hommes. Sur ce lot de terre il existe une maison [illegible] à deux étages, composée de [illegible], cuisine en bois et à étage, composée de quatre [illegible] La dite maison est sujette à un bail de [illegible] fin du 1er-mars 1843, à raison de $ [illegible] par mois.

4o. Un lot de terre situé rue Louisa, entre Grands Hommes et Craps, mesurant 30 pieds de face à la distance de sur 85 pieds de profondeur.

5o. Un terrain situé rue des Grands Hommes, [illegible] 35 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre les rues Louisa et Clouet.

6o. Un terrain situé rue des Grands Hommes, mesurant [illegible] pieds de face sur 120 pieds de profondeur, entre [illegible] Clouet.

7o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues [illegible] et Craps, mesurant 35 pieds 10 pouces 3 lignes [illegible] rue Louisa, sur 80 pieds à la rue de Craps. Il existe sur ledit lot de terre une maison composée de [illegible] appartemens [illegible] cabinets; une cuisine composée de [illegible]

8o. Deux lots de terre attenant au précédent, chacun 29 pieds 4 pouces de face à la rue [illegible] Craps et Amour, sur une profondeur de 80 pieds.

9o. Un lot de terre situé rue de Craps, entre [illegible] Clouet, ayant 35 pieds de face à la dite rue de Craps et 10 pouces 3 lignes de profondeur.

10o. Un lot de terre situé au même faubourg, rue [illegible] entre Urquhart et Girod, ayant 30 pieds [illegible] 120 pieds de profondeur.

11o. Deux terrains situés au même faubourg [illegible] Champs Elysées, entre les rues de la Vertu et de [illegible] ayant chacun 29 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—6, 12, 15 et 24 mois de crédit, en [illegible] dessous à la satisfaction du vendeur et portant [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs auront le privilège d'escompter [illegible] billets à raison de 6 pour cent d'escompte, payer [illegible] en les billets de la Banque des Améliorations au pair.

Les actes de vente se passeront chez Amédée Ducatel notaire, aux frais des acquéreurs.

Actions de la Banque des Artisans et esclaves
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse [illegible]

[illegible] actions de la Banque des Artisans, [illegible]

Aussi—La négresse JANE, âgée de 22 ans, [illegible] blanchisseuse et repasseuse [illegible] avec un enfant Ebenezer [illegible] ménage.

Conditions—comptant.

PAR E. TASTET.
113, rue de Chartres.

IL sera vendu demain, 26 du courant, à midi, à la Cité, rue St. Louis.

L'esclave créole nommée AMELIE, âgée de [illegible] ans, bonne repasseuse, cuisinière et parfaite couturière [illegible] chez les créoles [illegible]

ALEXANDRE, également créole, âgé d'environ [illegible] excellent domestique de maison, et [illegible] pou de fait. Ces deux esclaves sont [illegible] toutes prévues par la loi.

Conditions—Un tiers comptant, le restant à 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Vente de chevaux, voitures, [illegible]
PAR J. A. BEARD & Co.

[illegible] aux écuries de Tattersalls, rue St. Charles, les [illegible] [illegible] Les amateurs [illegible] la veille de la vente au soir.

Le livre d'entrées est tenu aux [illegible] Bourse d'encan, rue du Camp.